

Fédération de billard et familles Peltzer et Simonis : fin de partie

Date : 26 novembre 2024



On le sait peu, mais la Belgique est pratiquement le leader mondial en matière de production de feuilles et de boules de billard. Ces deux produits sont la spécialité de la société « Peltzer et fils », dont le siège se trouve à Andrimont, en province de Liège. Peltzer est le leader mondial dans la production de boules de billard avec sa filiale Saluc, tandis que Peltzer produit elle-même des feuilles de billard. L'entreprise, détenue par les familles Peltzer et Simonis, ancre son leadership dans un important contrat avec la fédération belge de billard. Celui-ci oblige tous ses membres à jouer sur des draps Peltzer avec des billes Saluc. Ce qui signifie que les mêmes conditions

s'appliquent à tous. Mais cela n'est pas du goût des concurrents de Peltzer, qui accusent la fédération de billard de ne pas suivre ses propres appels d'offres. Après des années de litige, la fédération de billard est maintenant condamnée pour la troisième fois.

Le conflit entre les deux parties est au centre d'un litige juridique depuis des années. Le litige porte essentiellement sur la question de savoir si l'association permet à la concurrence de jouer un rôle suffisant dans la sélection des fournisseurs de billards de carambole. À cette fin, l'association choisit les boules de billard de Saluc. Il convient de préciser que chaque boule roule différemment sur chaque tapis de billard, en raison du frottement, du poids et d'autres propriétés. Tous ceux qui veulent concourir pour les titres belges doivent donc travailler sur un pied d'égalité.

Le tribunal de commerce de Louvain a déjà jugé en 2021 que l'association violait la concurrence loyale. L'association a ensuite saisi la Cour d'appel de Bruxelles, qui l'a également déboutée au début de l'année. En mars, le président du tribunal de commerce de Louvain, siégeant en référé, a rendu une nouvelle décision à l'encontre de la KBBB. En mars, le juge de Louvain n'a pas mâché ses mots à l'égard de la fédération de billard, qu'il a qualifiée de « dure à cuire ». Le juge a qualifié de simulacre un nouvel appel d'offres en 2022 pour se conformer au premier verdict. La cour d'appel estime désormais que le KBBB s'est rendu coupable « d'une forme de mauvaise foi », notamment en signant un contrat avec Saluc en 2022 avant même que GDM Sports ne soit informé du résultat de l'appel d'offres, selon le Time, qui a pu prendre connaissance du verdict.

Cela n'a pas empêché Peltzer de poursuivre sa croissance et d'élargir son marché par le biais d'acquisitions. Ainsi, l'entreprise produit désormais également des billes métalliques pour toutes sortes d'utilisations, y compris l'utilisation industrielle et l'incorporation dans des souris d'ordinateur, et fabrique elle-même des boules de bowling. Pour 2023, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 149 millions d'euros pour un bénéfice net de 18 millions d'euros.

Traduit avec DeepL.com (version gratuite)